

CONTRAT 845
N/REF : 5/05/2024 0H03 C:002547 I:80297
V/REF : Contrat N°000845 du 22/03/2021

ADAPEI 35

FOYER VIE DE BOURGCHÉVREUIL
2 bis rue placis vert
35510 CESSON SEVIGNE

IMMEUBLE : Foyer Vie Bourcnevve
2 bis rue du Placis Vert
BP 6
35511 CESSON SEVIGNE CEDEX

Rennes, le 01 Mai 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : Foyer Vie de Bourgchevreuil - Contacter M.GAUTIER 06 76 70 78 20
MOTIF : REDEVANCE DU 1ER SEMESTRE
Donneur d'ordre : Mme C LAMBERT

ENTRETIEN DU 16/05
OFFICE Foyer de Vie :
- 1 BAC A GRAISSE 2 M3
1 FOIS/AN

- CURAGE DES RESEAUX EAUX USEES DE L'ETABLISSEMENT
2 FOIS/AN

- CURAGE DES RESEAUX EAUX PLUVIALES
1 FOIS/AN

OBSERVATION :
LES DECHETS POMPES DURANT L'INTERVENTION SERONT EVACUES EN CENTRE DE
TRAITEMENT AGREE ET FACTURES EN SUS DE L'INTERVENTION AU PRIX DE :
- LES DECHETS GRAISSEUX : 53,00 EUROS HT / T(S)

FACTURATION :
la redevance sera facturée par moitié 2 fois l'an a l'issue de chaque
intervention et payable a 45j réception de facture.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P0 \left(0,15 + 0,85 \frac{ICHTrev-TS1'}{ICHTrev-TS1} \right)$$

P' Prix révisé H.T.
P0 Prix contractuel H.T.

ICTrev-TS1 est l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE

connu a la date d'effet du Contrat

ICTrev-TS1' est le dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/04/2024

Prix de base du contrat : 923,05

Indice ICTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 10/2020 Valeur : 127,8
Mois de l'indice de révision : 12/2023 Valeur : 137,6

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1/ 1	Entretien Bac a graisse	1/AN	175,39	175,39
1/ 2	Entretien Réseau Eu	2/AN	599,65	299,82
1/ 1	Curage hydraulique réseau Ep	1/AN	207,99	207,99

Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
1,00	M3 Déchets Graisses		58,00	58,00

TOTAL H.T. 741,20

T.V.A. a 10,00% 74,12

TOTAL T.T.C.En EURO 815,32

Valeur en votre reglement au 30 Juin 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.